

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 26

Étaient présents :

M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. HERVE Kervadec, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :

M. COLLET Boris a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Mme PUREN Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Election du Maire ;
2. Détermination du nombre des adjoints au Maire ;
3. Election des adjoints ;
4. Présentation de la charte de l' élu local ;
5. Questions diverses.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2026-10	Procès-verbal de l'élection du Maire.

Conférer le procès-verbal ci-joint.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2026-11	Détermination du nombre des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire, nouvellement élu et installé dans ses fonctions, propose au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints. L'article L. 2122-2 du CGCT précise que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il en résulte pour Landévant un maximum de 8 adjoints pour 27 conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre des adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et arrêtée à six le nombre des adjoints dont les attributions seront réparties comme suit :

- Le 1^{er} adjoint sera chargé de l'enfance, de la jeunesse, de la vie scolaire, de la culture et de la vie associative ;
- Le 2^{ème} adjoint sera chargé du cadre de vie, de l'environnement et de l'agriculture ;
- Le 3^{ème} adjoint sera chargé des affaires sociales et de la solidarité ;
- Le 4^{ème} adjoint sera chargé des travaux, de la voirie et de la sécurité.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

N°	O B J E T
2026-12	Election des adjoints.

Conférer le procès-verbal ci-joint.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

N°	O B J E T
2026-13	Présentation de la charte de l' élu local.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

N° délibération	Objet de la délibération
2026/10	Election du Maire.
2026/11	Détermination du nombre des adjoints au Maire.
2026/12	Election des adjoints.

LE CALVE Pascal	BONNEC Katia	KERVADEC Hervé	PUREN Isabelle	MAHO Thierry
JACOB Marina	JOSSE Sylvain	SIMON Julie	BOUCHARD Clément	MORVILLE- HEURTEBIS Anne
ROLLAND Jérôme	LE LIBOUX Leslie	TUAL Matthieu	LEMEL Evelyne	COSTA Sébastien
STEPHANT Sabrina	BUCHER Aurélien	LE NEILLON Catherine	COLLET Boris Absent	BERTUZZI Jessica
LE ROUX Mathis	KERVADEC Héloïse	MURAILLE Arnaud	MALLET Patrick	GAGNON Béatrice
LE ROCH Freddy	DURIEZ Christine			